



**FÊTE DE LA
VALLÉE D'AOSTE**

**77^e ANNIVERSAIRE
DE L'AUTONOMIE**

**75^e ANNIVERSAIRE,
DU STATUT SPÉCIAL**

Ami de la Vallée d'Aoste

**Jean-Louis
Hérin**

Né à Nice le 10 août 1952, d'un père valdôtain, Jean-Louis Hérin a effectué ses études secondaires au Lycée Masséna de Nice. Lauréat du Concours général des Lycées avec le Premier Accessit en Thème latin, il fait Hypokhâgne et Khâgne au Lycée Masséna et est inscrit sur la liste supplémentaire au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm.

À l'Université de Nice, il obtient parallèlement sa licence ès lettres (allemand) et sa maîtrise en droit. Premier Prix du Tribunal de commerce de Nice et diplômé de l'Université d'Urbino en Études européennes, il décroche la mention « Très bien » au Diplôme d'études approfondies de droit économique ; son mémoire est publié dans une prestigieuse revue de droit commercial.

Admis au concours de l'École Nationale d'Administration, il sort major du concours d'administrateur du Sénat. Il entame sa carrière sénatoriale à la Commission des lois et la poursuivra au service de la Séance, puis au Cabinet des Questeurs. Responsable du Secrétariat de la Commission des Lois, en 2011, il est nommé Directeur du Service de la Séance par le Bureau du Sénat. En 2013, il devient Directeur Général des Services Législatifs, puis Secrétaire Général de la Présidence.

Le 27 octobre 2016, le Bureau du Sénat lui accorde la dignité de Secrétaire Général du Sénat.

Admis à la retraite le 10 août 2017, il devient Secrétaire Général Honoraire du Sénat.

Parallèlement, Jean-Louis Hérin poursuit une carrière universitaire.

Chargé de cours à la Faculté de droit de Sceaux, puis de l'Université Panthéon-Assas, il devient Docteur en droit public à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne. Il est l'auteur d'un opuscule sur le Sénat, « Le Sénat en devenir » et a contribué à un ouvrage sur « La Loi ».

Il a aussi publié plusieurs articles : « La qualité de la loi », « L'ordre du jour réservé », « Les exclus du droit de vote », « Les groupes minoritaires », « L'amour, c'est le respect de soi et de l'autre » et « La conscience et le Droit ».

Il est membre :

- du Conseil d'administration et du Conseil scientifique de l'Association Française de Droit Constitutionnel ;
- du Conseil scientifique du ForInCIP (Forum International sur la Constitution et les Institutions politiques) ;
- du Comité d'éthique de la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM).

Il a reçu les décorations suivantes :

- Officier de la Légion d'honneur,
- Commandeur de l'Ordre national du Mérite,
- Officier de l'Ordre de la Pléiade, Ordre de la francophonie et du Dialogue des cultures,
- Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole.

Son épouse Marie France Hérin, qui est Directrice des affaires Européennes à l'Assemblée nationale, et lui sont tous deux amoureux de la Vallée d'Aoste, « la seconde Patrie ».

Jean-Louis Hérin est copropriétaire d'un alpage au Breuil, du Glacier du mont Tabel et de plusieurs sommets des Grandes Murailles, sous le regard majestueux de la Dent d'Hérin et du Cervin.

En 2020, le livre « Mélanges - Un haut fonctionnaire au service du Parlement » a été publié en son honneur, avec soixante contributions provenant pour l'essentiel de constitutionnalistes.